



1009765703

DATE DEPOT : 2010-11-05

NUMERO DE DEPOT : 97657

N° GESTION : 2010B22451

N° SIREN : 323377614

DENOMINATION : VALLA FIDUCINTER ET ASSOCIES

ADRESSE : 9 R DE L ECHELLE 75001 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/06/14

TYPE D'ACTE : RAPPORT CR/CPTES TRANSFORM. STE

NATURE D'ACTE :

Philippe LE CUNFF

Expert-comptable

Commissaire aux comptes - Compagnie de Versailles

25, Avenue de l'Europe - 92310 Sèvres - Tél. : 01 55 64 09 50 - Fax : 01 55 64 09 59

E-mail : lecunff@compta-france.com

VALLA FIDUCINTER & ASSOCIES

Société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 84 864 €

Siège social : 9, rue de l'Echelle
75001 PARIS

RCS PARIS 323 377 614

----o0o----

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A LA TRANSFORMATION***

(article 225-244 du Code de Commerce)

Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la mission prévue par l'article 225-244 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la transformation de votre Société en Société par Actions Simplifiée.

Mes diligences ont consisté, conformément aux recommandations de notre profession, en l'examen :

- des comptes de votre Société arrêtés au 31 décembre 2009
- de la situation juridique et financière de la transformation de votre société en Société par Actions Simplifiée
- de la valeur des biens composant l'actif social

APPRECIATION DE L'ACTIF SOCIAL

Avant affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les capitaux propres de votre Société s'élèvent à la somme de 1 129 134 €, se détaillant de la façon suivante :

- Capital.....	84 8641 €
- Réserve légale.....	8 486 €
- Autres réserves.....	906 979 €
- Résultat.....	122 796 €
Soit un total de	1 123 125 €

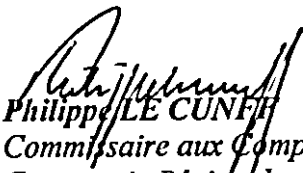
Je me suis assuré qu'entre la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2009 et la date de votre assemblée générale extraordinaire décidant cette transformation, aucun événement susceptible d'affecter les capitaux propres, de manière significative, n'était intervenu.

J'ai examiné l'ensemble des postes d'actif et du passif et effectué des sondages pour vérifier certains éléments.

Je n'ai relevé aucune anomalie concernant l'existence effective des biens et valeurs mentionnées à l'actif du bilan et des obligations figurant au passif.

Compte tenu de ces observations, il apparaît que les capitaux propres de la société, à la date de la transformation, s'élèvent à un montant supérieur à celui du capital social.

Fait à Sèvres, le 14 juin 2010


Philippe LE CUNFF
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Versailles
25, avenue de l'Europe
92310 SEVRES